



Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20230413-DEL_09_13042023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal		X		B CUVELARD	Date de convocation : 05/04/2023
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X			
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : T SERRE
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		E BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	10	8	2		

OBJET : approbation compte administratif 2022 budget annexe lotissement MARPA

Sous la présidence de Monsieur Bruno CUVELARD, 1^{er} adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 139 528.51€

Recettes 139 528.51€

Résultat de clôture 0 €

Report N-1 0 €

Investissement

Dépenses 139 528.51€

Recettes 139 528.51€

Résultat de clôture 0 €

Report N-1 139 528.51€

Déficit : 139 528.51 €

Résultat global de clôture : **-139 528.51€**

Hors de la présence de M Olivier SALIN, Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif du budget communal 2022

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE



Le Maire
Olivier SALIN



Résultat du vote

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0